

ETRE CANDIDAT A LA PFCE

Quelle est la marche à suivre pour intégrer la PFCE?

La Plate-Forme pour le Commerce Equitable (PFCE) est un collectif de 32 organisations françaises engagées dans le commerce équitable. A ce titre, elles ont décidé de respecter les principes fondamentaux du commerce équitable réunis dans la charte de la PFCE.

En vue de promouvoir et d'accroître la visibilité du commerce équitable et de ses acteurs, la PFCE accueille régulièrement de nouveaux membres au terme d'un processus d'adhésion ouvert mais rigoureux.

QUI PEUT DEVENIR MEMBRE ?

La PFCE est une association de loi 1901 qui fédère les principales organisations spécialisées ou engagées dans le commerce équitable en France. Tous les membres de la PFCE doivent avoir des pratiques conformes à la Charte de la PFCE. On distingue 2 catégories de membres en fonction de leur engagement dans le commerce équitable :

- **Les membres « acteurs »** : correspondent aux organisations (associations ou entreprises), avec ou sans activité commerciale, qui ont **pour objet le développement du commerce équitable comme principale activité**.

Leur activité de commerce équitable peut porter sur :

- la commercialisation de produits (les importateurs grossistes, les réseaux de distribution spécialisés, etc.),
- une activité de garantie de commerce équitable (Max Havelaar, Ecocert),
- une activité de sensibilisation des citoyens et/ou des institutions (par exemple : Equisol)
- un collectif professionnel d'acteurs de commerce équitable (par exemple : l'ATES, l'AME, Bio-Partenaire)

Par ailleurs, tous les membres avec activité commerciale sont considérés comme des membres acteurs, même lorsque cette activité est minoritaire pour l'entreprise. On parle alors de membres acteurs « mixtes ».

- **Les membres « sympathisants »** : correspondent à toutes les structures associatives, qui n'ont pas pour objet principal la promotion du commerce équitable, parmi lesquelles :

- Des organisations qui accompagnent les organisations de producteurs dans les pays du Sud (par exemple : Handicap International, le CCFD, Ethnik.org)
- Des organisations à but non lucratif dont une partie des activités ou l'activité principale est dédiée à la promotion, à la sensibilisation et à l'éducation au commerce équitable et au développement au Sud (par exemple : La Ligue de l'Enseignement)

Pour candidater à la PFCE, les structures doivent également remplir 2 conditions supplémentaires :
1/Avoir au moins deux ans d'existence dans le commerce équitable. 2/Etre basée en France.

COMMENT PROCEDER ?

Le processus d'adhésion se déroule en plusieurs étapes :

1. Le candidat envoie une demande au secrétariat exécutif de la PFCE : candidature@commerceequitable.org et reçoit en retour un dossier de candidature et la Charte de la PFCE.
2. Le candidat doit renvoyer le dossier de candidature complété des justificatifs requis et accompagné du règlement d'un forfait de 500€ pour l'instruction de son dossier.
3. La candidature et le choix du parrain doivent être validés par le Conseil d'Administration (CA) de la PFCE.
4. Le secrétariat exécutif gère l'instruction du dossier et prend rendez-vous avec le candidat dans ses locaux. Dans les trois mois à compter de sa nomination, le parrain a pour mission d'accompagner le secrétariat exécutif dans le processus d'évaluation du candidat et de rendre compte de sa mission et formuler un avis au CA
5. L'évaluation des pratiques du candidat donne lieu à l'élaboration d'un contrat d'objectifs dans lequel il s'engage à améliorer ses pratiques sur le long terme.
6. Le rapport d'évaluation est ensuite présenté au CA qui vote l'adhésion du nouveau membre à la majorité des 2/3. Dans certains cas, le CA peut demander un complément d'informations ou conditionner la validation de l'acceptation par l'amélioration, à terme, de critères de progrès.



POURQUOI ADHERER A LA PFCE ?

L'adhésion au sein de la PFCE ne correspond en aucun cas à la délivrance d'une garantie ou d'une labellisation « commerce équitable » donnée à l'organisation. Les membres ne peuvent pas utiliser le logo de la PFCE sur leurs produits et sont vivement encouragés à développer des systèmes de garantie externes de commerce équitable (labels « produits » comme Fairtrade Max Havelaar, Ecocert Equitable ou Bio-Equitable ou label « organisation » comme WFTO).

▪ **La participation à un collectif engagé en faveur du commerce équitable**

Le nouveau membre fait partie de l'Assemblée Générale et peut se faire élire au sein des autres instances statutaires (Conseil d'Administration et Bureau). Il est encouragé à participer aux différents groupes de travail de la PFCE, à mener des actions en partenariat ou à collaborer avec les autres membres sur des événements précis.

▪ **Les valeurs du collectif**

Les différents membres de la PFCE sont issus d'histoires et de pratiques différentes. Au-delà de leurs activités concurrentes, ils ont décidé de réunir leurs complémentarités pour promouvoir collectivement la notion de commerce équitable. Cet objectif n'est possible que s'ils y collaborent dans un climat de confiance et de transparence. Ils s'engagent donc à respecter ce code de déontologie, garant du respect des autres membres de la Plate-forme, du respect de la Plate-forme elle-même et de la promotion de la Plate-forme.

▪ **Un engagement dans une démarche de progrès**

Adhérer à la PFCE implique de s'engager dans une démarche de progrès en vue d'atteindre les objectifs définis dans la charte interne. Ainsi, les membres de la PFCE sont régulièrement invités à mutualiser leurs pratiques et échanger sur les difficultés rencontrées ou les innovations mises en œuvre afin de s'améliorer de manière continue.

ET UNE FOIS A LA PFCE ?

→ **Intégrer une organisation représentant les principaux acteurs de commerce équitable:**

La PFCE représente ses membres auprès des pouvoirs publics et partenaires institutionnels pour promouvoir le commerce équitable et défendre les acteurs spécialisés du secteur (participation aux groupes de travail de la Commission Nationale du Commerce Équitable...).

→ **Favoriser les échanges et les rencontres avec d'autres acteurs de commerce équitable:**

Dans le cadre de groupes de travail thématiques, la PFCE offre des cadres d'échanges et de mutualisation des pratiques avec vos pairs ainsi qu'avec des partenaires institutionnels et financiers. A travers une lettre d'information mensuelle *Les Echos* et une liste de diffusion interne, les membres sont informés des nouvelles du collectif, du secteur et des autres membres.

→ **Prendre part aux 3 principales missions de la PFCE :**

1. Contribuer à un environnement institutionnel favorable au commerce équitable
2. Promouvoir le commerce équitable auprès du grand public et des professionnels
3. Enrichir la connaissance et l'expertise scientifique sur le commerce équitable

QUELLES COTISATIONS AU SEIN DE LA PFCE ?

- **Tous les ans, les montants des cotisations sont votés en Assemblée Générale** (avec l'objectif de permettre l'autonomie de la PFCE, association au service de ses membres).
- **Pour les membres acteurs, la cotisation est calculée à partir du chiffre d'affaires ou du budget en commerce équitable.** En 2011, le montant des cotisations étaient compris entre 1 200 € (niveau plancher) à 6 060 € (niveau plafond).
- **Les membres sympathisants paient une cotisation forfaitaire minimum comprise entre 200€ et 1 000€:** il existe 3 tranches de cotisations en fonction du budget de l'association.